



LIVRET *des* INTERNES

CENTRE PSYCHOTHÉRAPIQUE DE NANCY



MOTS D'ACCUEIL

La communauté hospitalière du CPN vous souhaite **la bienvenue** et une **excellente formation en psychiatrie** auprès de l'ensemble des professionnels qui y travaillent !

Le CPN est le pivot de la formation des internes de la subdivision en matière de psychiatrie. Certains d'entre vous vont le découvrir pour la première fois, d'autres le connaissent déjà bien. Pour ceux qui n'y sont jamais venus, ce sera aussi l'occasion de découvrir la ville de Nancy, sa richesse culturelle et ses animations.

Vous avez choisi notre hôpital et nous vous en remercions.

Le CPN remplit depuis plusieurs décennies **les quatre missions essentielles de l'hôpital public : les soins, l'enseignement, la recherche et la prévention**. Entièrement tourné vers une seule discipline, le CPN est un véritable **établissement de référence en matière de santé mentale avec une médecine polyvalente qui se développe**. Ses médecins ont participé, depuis sa création, à la formation de plusieurs générations de psychiatres. Il dispose d'**équipes pluri professionnelles** compétentes pour **accompagner les patients et leurs familles**.

Au cours de vos stages, vous allez **enrichir votre formation**, tout en participant à l'**offre de soins sur notre territoire lorrain**. Grâce à la qualité de votre parcours académique, nous savons que vous répondrez aux attentes de toutes celles et de tous ceux qui vous font confiance pour contribuer à la qualité du service public hospitalier.

Tout est mis en œuvre pour que vous disposiez d'une formation de qualité qui vous donnera les fondamentaux requis pour votre futur exercice professionnel. **Ce livret est destiné à mieux vous faire connaître notre hôpital, à vous informer sur vos droits et à vous guider dans vos démarches administratives**. N'hésitez pas en cas de questions ou besoins d'information. Même si le chemin peut vous paraître encore long, vous serez amenés très rapidement à **préparer votre post-internat et à vous interroger sur votre avenir**.

La Direction des affaires médicales, en lien avec vos responsables médicaux, vous accompagnera dans ce projet, afin de vous proposer des opportunités. Nous espérons aussi vous donner envie de **poursuivre votre carrière à l'hôpital public** et, plus particulièrement, au CPN ou au CH Ravenel, liés par une direction commune et très récemment par une communauté psychiatrique de territoire.

Encore bienvenue au CPN et bon semestre !



Marion ROSENAU

Directrice par intérim du CPN et du CH Ravenel

Mes chers jeunes collègues,

Au nom de la Commission Médicale d'Établissement, je suis heureux de vous accueillir au Centre Psychothérapique de Nancy.

Parce que votre intégration est une étape importante, ce livret a été principalement conçu pour vous, afin de faciliter vos premières démarches. Il vous permettra de mieux connaître notre établissement, son organisation en pôles d'activités, médical, médico-techniques, de recherche clinique, mais aussi son fonctionnement avec les différentes interactions que les services et départements ont entre eux.

L'ensemble de vos aînés et tous les membres du collège médical seront à votre écoute pour vous guider afin que vous trouviez votre place. Parce que nous sommes complémentaires les uns les autres, mon plus grand souhait en tant que Président est que nous tissions des liens forts avec vous, qui représentez les forces vives des médecins de l'hôpital du futur.



Docteur Festus BODY LAWSON

Président de la Commission Médicale d'Établissement

Chères Consœurs et Chers Confrères,

Dans un premier temps, laissez-moi vous souhaiter la bienvenue (ou la re-bienvenue) au Centre Psychothérapique de Nancy au cours de ce semestre d'été 2023.

Pendant ce dit semestre, mes coreprésentantes ainsi que moi-même auront l'honneur de vous représenter dans les diverses instances de l'établissement, que cela soit à la CME ou à la COPS. Nous serons donc vos interlocutrices et interlocuteur privilégiés et lien direct auprès du collège médical et de la direction.

Ainsi, je vous invite à ne surtout pas hésiter tout au long du semestre à nous faire remonter vos diverses remarques, inquiétudes, interrogations ou toute autre demande quelles qu'elles soient, autant pendant vos gardes que pendant vos stages. Vous pourrez compter sur nous pour transmettre celles-ci dans leur intégralité aux personnels compétents et nous gageons de leur disponibilité afin d'y répondre dans les plus brefs délais. De notre côté, nous vous assurons la plus grande transparence possible afin de communiquer les informations qui nous parviendraient concernant les internes.

En comptant donc sur vous pour nous adresser les problèmes que vous pourriez rencontrer et en vous remerciant pour la confiance que vous nous accordez, mes collègues et moi-même vous souhaitons une bonne rentrée et un excellent semestre.



François FONTAA
06 98 29 24 84



Marie GAUMARD
06 44 09 91 26



Solène MAI-NHU
06 71 93 09 45

Représentants des internes

Mots d'accueil.....	3
1 - Prise de fonction au Centre Psychothérapique de Nancy.....	6
Accueil de la direction et de la communauté médicale.....	6
Intégration dans le service.....	6
2 - Présentation de l'établissement.....	6
Les valeurs du CPN	6
Plans.....	7
Organigrammes.....	9
Les instances.....	10
Les pôles et les services.....	11
Pôle Hospitalo-Universitaire de Psychiatrie d'Adultes & d'addictologie du Grand Nancy (PGN).....	11
Pôle de Pont-A-Mousson / Toul.....	14
Pôle de Lunéville / Saint Nicolas de Port.....	16
Pôle universitaire de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent (PUPEA).....	18
Pôle Transversal Médico-Technique & Clinique (PTMTC).....	20
Structures médico-sociales.....	22
3/ Les formalités.....	22
Le dossier individuel.....	22
La carte professionnelle.....	23
La carte de self.....	23
Les logiciels et accès informatiques.....	23
Les logements mis à disposition.....	24
Véhicule.....	25
Les repas.....	25
4/ Les droits et les obligations des internes.....	26
Les droits.....	26
Les obligations.....	29
5/ La recherche au CPN.....	29
6/ Qualité et gestion des risques.....	30
ANNEXES :	
La charte du patient hospitalisé.....	30
Le risque incendie.....	31
Les hôpitaux dans le Grand Est	33
Coordonnées utiles.....	33



Accueil de la direction et de la communauté médicale

L'accueil des internes se déroule en deux temps :

1er jour :

- Petit déjeuner d'accueil convivial organisé par la direction générale, en présence du PCME, des chefs de pôles et de la DAM, et remise d'un kit de bienvenue.
- Présentation du CPN suivie d'une visite du site en bus et de quelques formalités administratives.
- Déjeuner.
- Formation aux logiciels métiers : CARIATIDES (dossier patient informatisé) **l'après-midi** et logiciel PHARMA et formation douleur le **2ième jour (matin)**.

Intégration dans le service

2ème jour (après-midi) :

Les internes sont accueillis par le responsable du service ou de l'unité d'affectation, présentation et visite du service.

2 - Présentation de l'établissement



Les valeurs du CPN

L'attention à la personne

- Apporter les meilleurs soins au patient à toutes les étapes de son parcours de soin (hospitalisation, suivi en centre médico psychologique, réinsertion sociale...).
- Reconnaître le patient comme acteur de ses soins.
- Garantir au patient sa citoyenneté.

L'éthique, pour que l'Homme et l'esprit d'humanité restent au cœur de nos préoccupations, accompagnant ainsi toutes les décisions médicales, professionnelles et stratégiques

- Équité des soins et déstigmatisation de la maladie mentale.
- Esprit d'équipe : relations de confiance, complémentarité entre les professionnels et transmission des savoirs.

Pôle Hospitalo-Universitaire de Psychiatrie d'Adulte et d'addictologie du Grand-Nancy

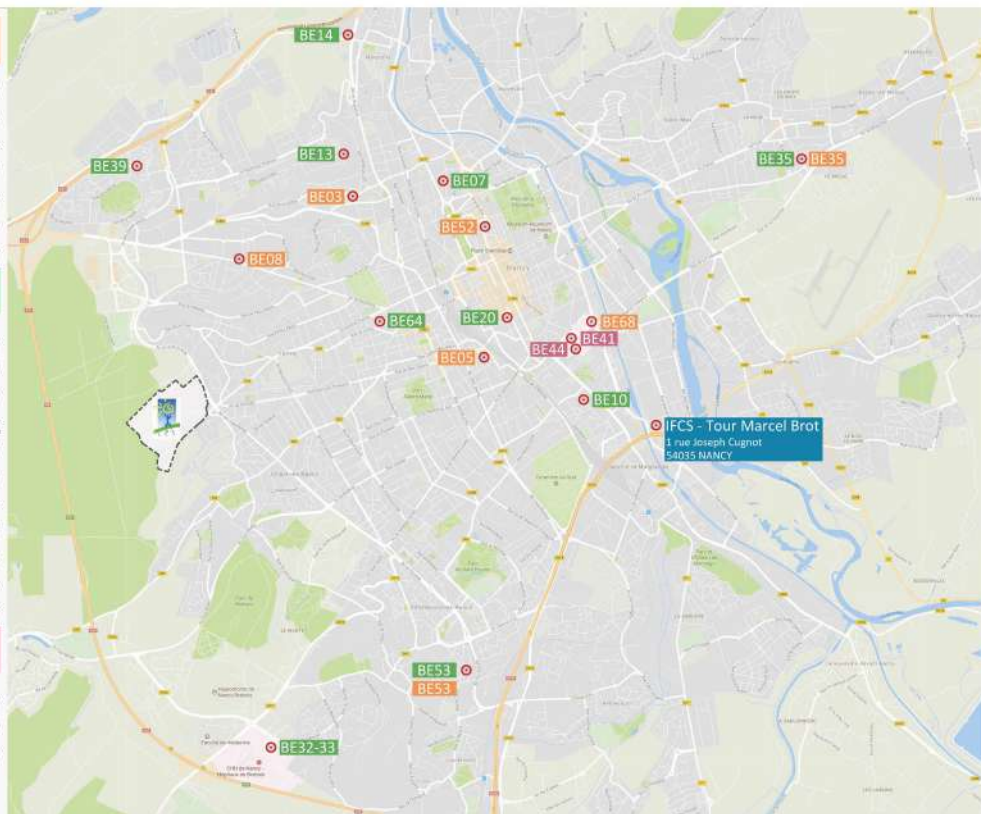
- BE03 - CATTTP Atelier Delta 7 rue de la colline 54000 Nancy
- BE05 - Villebois-Mareuil 14 rue Villebois Mareuil 54000 Nancy
- BE08 - CPC Viray 26 rue de Viray 54000 Nancy
- BE35 - CMP Essey-lès-Nancy "CMP des Prés" 29 rue des Prés 54270 Essey-lès-Nancy
- BE52 - CMS St Evpre F.Gross 54 rue des 4 Eglises 54000 Nancy
- BE53 - CMP adultes Vandoeuvre 7 rue Jacquard 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy
- BE68 - CSAPA - Maison des addictions 1 rue Folier 54000 Nancy

Pôle Universitaire de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent

- BE07 - CS Les Glacis 11 rue des Glacis 54000 Nancy
- BE10 - CMP La Madeleine 11 rue de la Madeleine 54000 Nancy
- BE13 - CMP Haut du Lièvre 4 rue Robert Lavery 54000 Nancy
- BE14 - CMP USIP HJ Maxéville 30 rue de la République 54320 Maxéville
- BE20 - CMP intersect. pour Adolescents "Cardinal Tisserand" 2 rue du Cardinal Tisserand 54000 Nancy
- BE32 - Brabois Enfants hospitalisation Hôpital d'Enfants 3^{ème} étage - 6 rue du Morvan 54511 Vandoeuvres-lès-Nancy
- BE33 - Brabois Enfants Consultations Hôpital d'Enfants BDC - 6 rue du Morvan 54511 Vandoeuvres-lès-Nancy
- BE35 - CMP Essey-lès-Nancy enfance 29 rue des Prés 54270 Essey-lès-Nancy
- BE39 - Antenne Champ-le-Bœuf 9 rue de la Crusme 54320 Maxéville
- BE53 - CMP enfants et adolescents de Vandoeuvre 7 rue Jacquard 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy
- BE64 - Centre de Liaison et d'Intervention Précoce "CLIP" 14 rue François de Neufchâteau 54000 NANCY

Pôle Médico-technique et Clinique

- BE41 - UAUP Bât. des Neurosciences Entresol - 29 av du Mal de Lattre de Tassigny 54000 Nancy
- BE44 - Vigilans - Psychotrauma Pavillon Krug 2^{ème} étage - 29 av du Mal de Lattre de Tassigny 54000 Nancy
- BE44 - 2NPS Numéro National Prévention du Suicide Pavillon Krug 1^{er} étage - 29 av du Mal de Lattre de Tassigny 54000 Nancy



Centre Psychothérapique de Nancy

Pôle Ressources Matérielles - Services Techniques

Plan de repérage zone Grand Nancy

Département Etudes, Travaux et Investissements - CPN, 1 rue du Docteur Archambault 54521 Laxou cedex
Tél. : 03.83.92.51.99 - Fax : 03.83.92.50.76 - E-mail : bureau.etudes@cpn-laxou.com



Indice	Date	Modifications	Dess.	Valid.
g	12.10.21	Prise en compte 2NPS	T.H.	-
h	18.01.23	Désaffectation MI Les Vignes	T.H.	-
i	07.04.23	Modification couleurs pôles - Mâj pôle médico-tech	T.H.	-

Echelle	Date	Rubrique de classement	Dess.	Valid.
Sans	06.2015	-	T.H.	-

Pôle Universitaire de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent

- BE02 - CMP pour Enfants et Adolescents "Clémenceau" 29 rue Clémenceau 54700 Pont-à-Mousson
- BE21 - CMP CATTTP Saint-Nicolas de Port 29 rue des Brachthous 54210 Saint-Nicolas-de-Port
- BE23 - CMP CATTTP HJ II Toul 8 rue des Lombards 54200 Toul
- BE34 - Antenne de Vézelize 25 rue Notre Dame 54330 Vézelize
- BE36 - CMP enfants ados Neuves-Maisons "La Passerelle" 233 rue Aristide Briand 54230 Neuves-Maisons
- BE37 - Antenne de Bayon 23 Grande Rue 54290 Bayon
- BE38 - Antenne de Champigneulle Rue Philippe Martin 54250 Champigneulle
- BE40 - Antenne de Blâmont 20 rue Traversière 54450 Blâmont
- BE54 - CMP HJ II Lunéville 65 rue Jean Girardet 54300 Lunéville
- BE55 - CMP CATTTP Adolescents Lunéville 5 rue Marguerite Emile du Chatelet 54300 Lunéville

Pôle de psychiatrie et de psychologie clinique de Pont-à-Mousson et Toul

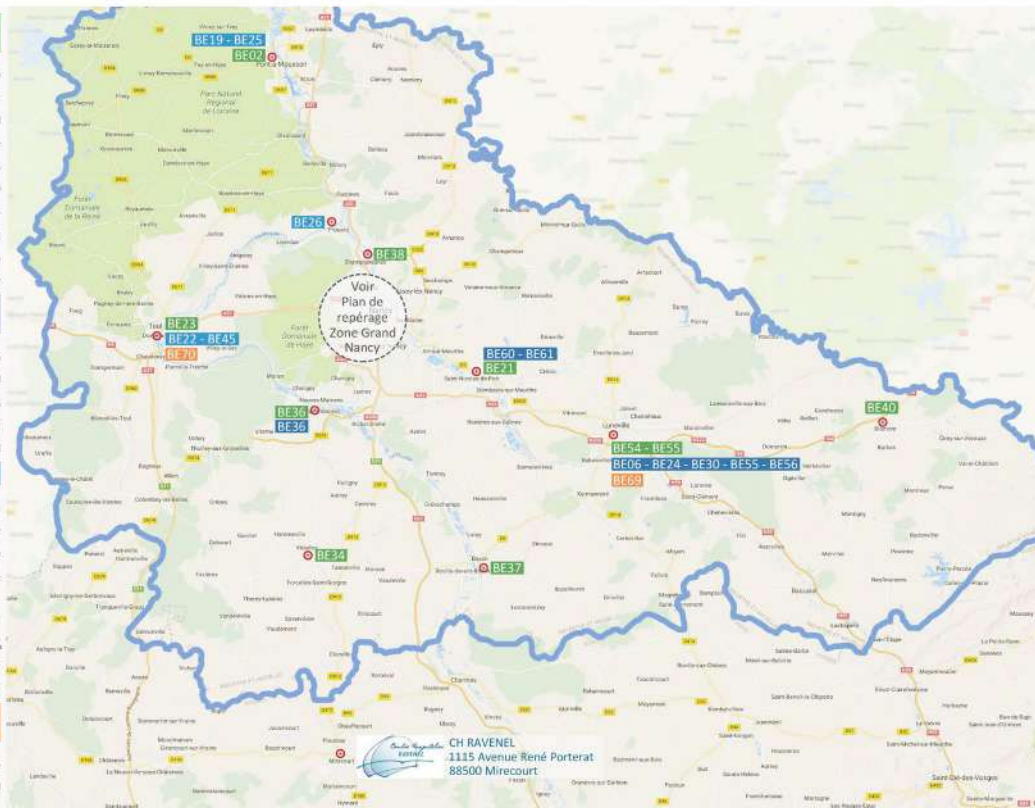
- BE19 - CMP CATTTP Adultes Pont à Mousson Boulevard du Moulin 54700 Pont-à-Mousson
- BE22 - CMP CATTTP Adultes Toul 28 rue Joly 54200 Toul
- BE25 - Unité de Psychiatrie de Pont à Mousson "UPPM" 1 Place Colombe 54700 Pont-à-Mousson
- BE26 - CMP CATTTP Pompey 16-18 rue Lesalle 54340 Pompey
- BE45 - DSAVS Toul 804 rue du Mal. Lapeyre 54200 Toul

Pôle de Lunévillois et Pôle de St-Nicolas-de-Port

- BE06 - CATTTP "Les Arcades" 18 rue Girardet 54300 Lunéville
- BE24 - Unité de Psychologie médicale "UPPM" 5 rue Dominique Level 54300 Lunéville
- BE30 - Atelier Education de la Santé 28 Place Saint-Jacques 54300 Lunéville
- BE36 - CMP adultes Neuves-Maisons "La Passerelle" 233 rue Aristide Briand 54230 Neuves-Maisons
- BE55 - CMP adultes Lunéville - Unité de Prévention et de Promotion de la santé mentale du Lunévillois 7 rue de l'Abbe Renant 54300 Lunéville
- BE56 - Intermède 2 rue Sébastien Cantani 54300 Lunéville
- BE60 - CMP adultes St-Nicolas-de-port "La Maison Antigone" 13 rue de la Chapelle 54210 Saint-Nicolas-de-Port
- BE61 - CATTTP St-Nicolas-de-port "Séraphine" 3 rue du Jeu de Paume 54210 Saint-Nicolas-de-Port

Pôle Hospitalo-Universitaire de Psychiatrie d'Adulte et d'addictologie du Grand-Nancy

- BE69 - CSAPA - Antenne de Lunéville CH Lunéville 6 rue Girardet 54300 Lunéville
- BE70 - CSAPA - Antenne de Toul CH Toul 1 cour Raymond Poincaré 54200 Toul



Centre Psychothérapique de Nancy

Pôle Ressources Matérielles - Services Techniques

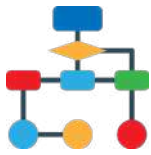
Plan de repérage zone sud Meurthe-et-Moselle

Département Etudes, Travaux et Investissements - CPN, 1 rue du Docteur Archambault 54521 Laxou cedex
Tél. : 03.83.92.51.99 - Fax : 03.83.92.50.76 - E-mail : bureau.etudes@cpn-laxou.com



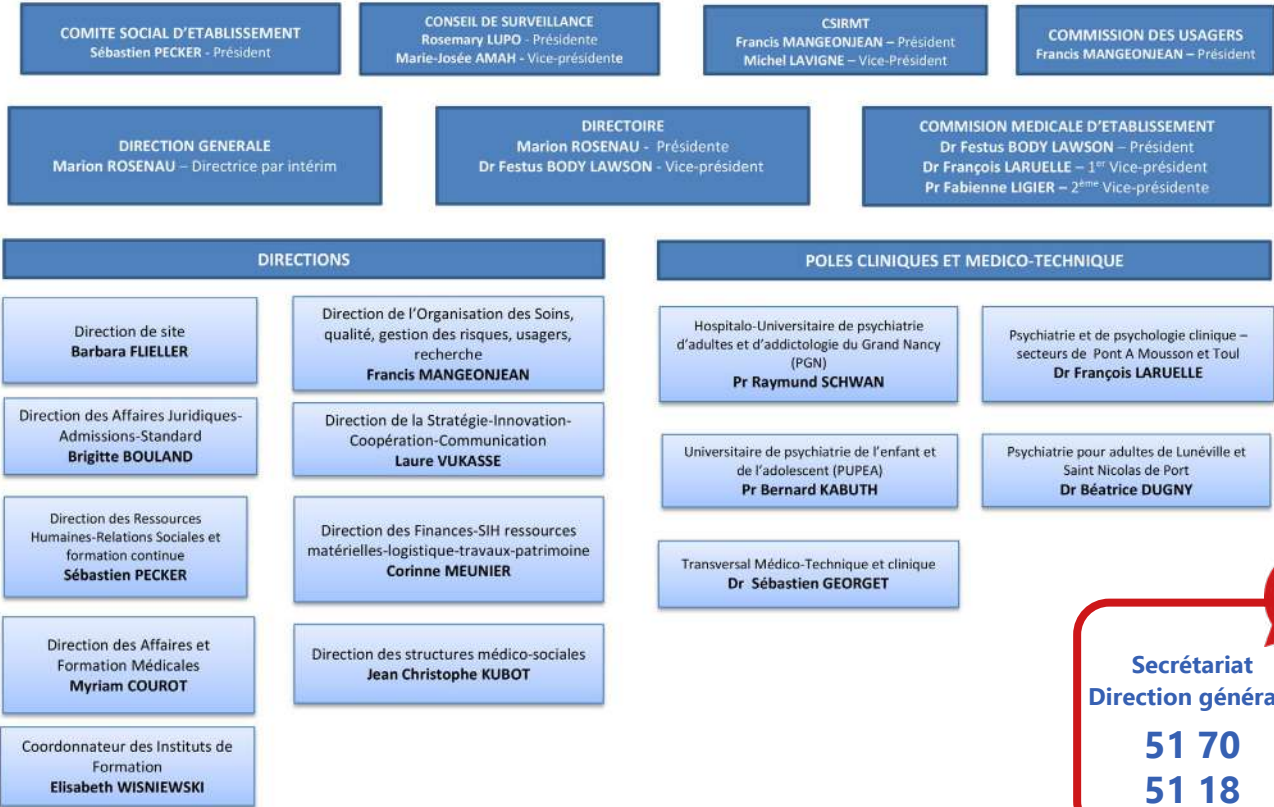
Indice	Date	Modifications	Dess.	Valid.
f	20.01.21	Prise en compte antennes CSAPA	T.H.	-
g	12.10.21	Suppression des antennes désaffectées	T.H.	-
h	07.04.23	Modification couleurs pôles	T.H.	-

Echelle	Date	Rubrique de classement	Dess.	Valid.
Sans	06.2015	-	T.H.	-



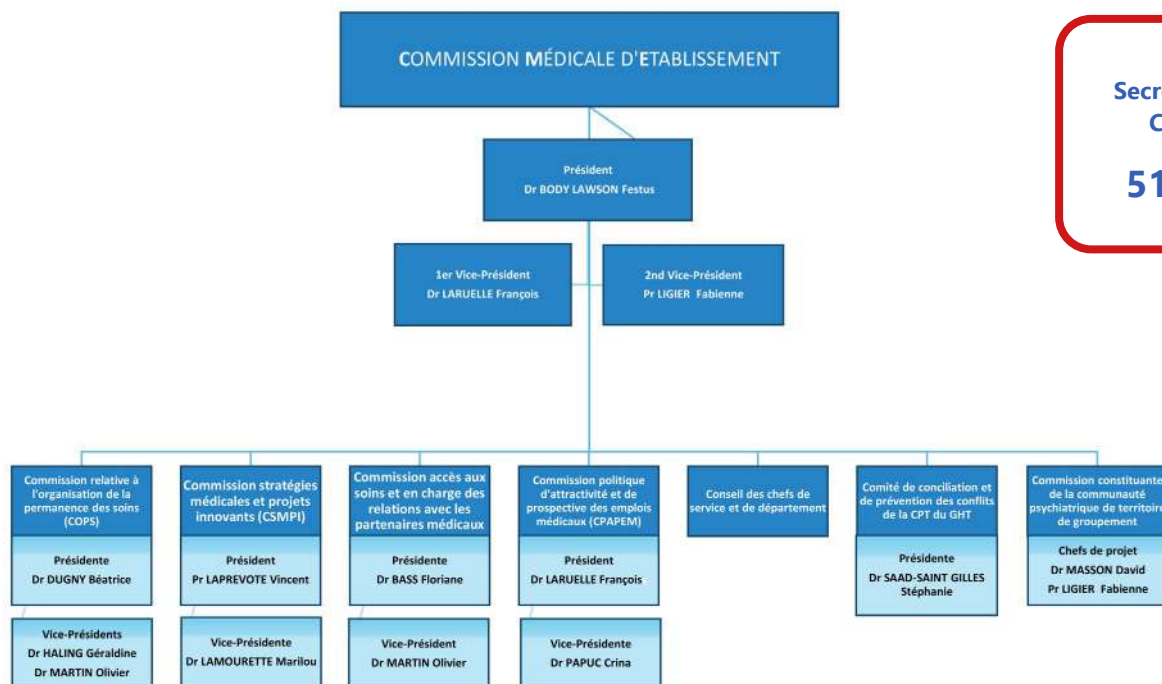
Organigrammes

Gouvernance du CPN



[Organigramme de la Gouvernance sur Qualios](#) » CPN-AFG-ORG-0013

CME et sous commissions



[Organigramme de la CME sur Qualios](#) » CPN-AFG-ORG-0017

Les instances

Commission Médicale d'Établissement (CME)

- Assure la représentation de la communauté médicale et pharmaceutique
- Participe à la gestion des personnes, à l'évolution des activités et des organisations médicales
- Formule des avis
- Contribue à l'élaboration de la politique d'amélioration de la qualité, de la pertinence, de la sécurité des soins et des conditions d'accueil et de prise en charge des usagers
- **Représentation des internes**

Comité Social d'Établissement (CSE)

- Assure la représentation des personnels non médicaux
- Examine les questions collectives de travail ainsi que les conditions de travail
- Fait vivre le dialogue social

Directoire

- Approuve le projet médical
- Prépare le projet d'établissement
- Conseille le directeur dans la gestion et la conduite de l'établissement

Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (CSIRMT)

- Participe à la mise en œuvre des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques
- Contribue à l'élaboration du programme d'actions d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins

Commission d'Organisation de la Permanence des Soins (COPS)

- Définit l'organisation et le fonctionnement de la permanence des soins
- Donne son avis sur l'élaboration des tableaux de participation
- **Représentation des internes**

Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail (F3SCT)

- Est consultée sur les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail

Commission Des Usagers (CDU)

- Veille au respect des droits des usagers
- Contribue à l'amélioration de la qualité de l'accueil des patients et de leurs proches et de la prise en charge
- Facilite et accompagne les démarches des usagers

Conseil de surveillance

- Se prononce sur la stratégie de l'établissement en délibérant ou en donnant un avis sur toutes les matières ne relevant pas des compétences propres du directeur

Pôle Hospitalo-Universitaire de Psychiatrie d'Adultes & d'addictologie du Grand Nancy (PGN)

1. Fiche d'identité du quatuor de pôle



Chef de Pôle
Raymund SCHWAN
84 73



Cadre Supérieur de Santé
Arnaud BACHER
84 72



Directeur référent
Barbara FLIELLER
50 01



Cadre Supérieur de Santé
Faisant Fonction
Marielle BOIRON
63 16

2. Périmètre du pôle

Le PGN est un **pôle universitaire** composé de **6 départements**, placés sous la responsabilité médicale décrits ci-dessous, à qui vous pouvez vous adresser tout au long de votre stage. Ces 6 départements ont des orientations spécifiques :

DÉPARTEMENT PSYCHIATRIE PERSONNES ÂGÉES

Chef de département : Dr Géraldine HALING

Le département psychiatrie pour les personnes âgées assure la prise en soins des patients de plus de 65 ans. Ce département comprend :

- Une unité d'hospitalisation,
- Un hôpital de jour/CATTP
- Une équipe mobile et de liaison pour les suivis ambulatoires sur site, à domicile ou en EHPAD.

DÉPARTEMENT HOSPITALISATION

Chef de département : Pr Vincent LAPREVOTE

Le département hospitalisation, comprenant 5 unités d'entrées, assure les soins en hospitalisation complète des patients adressés par les équipes des CMP, de l'UAUP ou des libéraux.

DÉPARTEMENT AMBULATOIRE

Chefs de département : Dr Aurélie BOULANGER et Pr Thomas SCHWITZER

Le département ambulatoire assure le suivi ambulatoire des patients qui nécessitent une prise en charge pour une équipe pluridisciplinaire. Ce département comprend :

- Deux CMP/CATTP,
- Un hôpital de jour intensif,
- Un centre de liaison et d'intervention précoce des troubles psychotiques,
- Un centre expert des troubles bipolaires,
- Deux antennes de consultations à la faculté à l'attention des étudiants,
- Une consultation de thérapie familiale

DÉPARTEMENT RÉHABILITATION PSYCHOSOCIALE

Chef de département : Dr David MASSON

Le département de Réhabilitation psychosociale assure la prise en charge des patients nécessitant des soins renforcés et adaptés. Ce département comprend :

- Deux unités d'hospitalisation,
- Deux CATTP,
- Une équipe ambulatoire 7j/7,
- Une équipe territoriale pour les adultes souffrant de troubles envahissants du développement (sur l'autisme),
- Un centre universitaire support de la remédiation cognitive et du rétablissement Grand Est

DÉPARTEMENT SANTÉ MENTALE JUSTICE

Chef de département : Dr Julie NOUCHI

Le département santé mentale justice assure le suivi ambulatoire des patients incarcérés au Centre Pénitentiaire de Nancy-Maxéville et la transition/coordination pour les personnes en obligations/injonctions de soins avec la médecine de ville et les équipes ambulatoires du PGN.

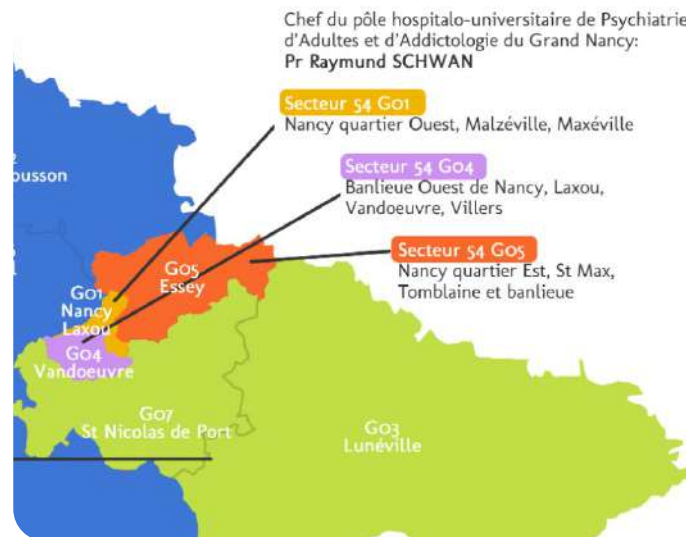
DÉPARTEMENT ADDICTOLOGIE

Chef de département : Dr Michaël BISCH

Le département d'addictologie comprend un hôpital de jour, la maison des addictions, des équipes ambulatoires et de liaison pour la prise en charge des conduites addictives. Ces équipes mènent également de nombreuses actions de prévention tout au long de l'année.

3. Type de prise en charge et sectorisation

Globalement, le PGN assure la prise en charge des patients domiciliés sur les secteurs du G01, G04 et G05, ce qui correspond aux grandes villes du Grand Nancy et banlieue de Tomblaine. Cette prise en charge est assurée de manière graduée entre la médecine de ville, les équipes ambulatoires pluridisciplinaires du PGN et la nécessité de soins en hospitalisation complète.



Toutefois, certaines équipes ont un périmètre d'intervention plus large :

Au niveau régional :

- CURE
- Centre expert des troubles bipolaires

Au niveau territorial :

- ETED
- CSAPA
- CLIP

[Organigramme du Pôle hospitalo-universitaire de psychiatrie d'adultes et d'addictologie du Grand Nancy - sur Qualios](#)
CPN-AFG-ORG-0009.



Pôle de Pont-A-Mousson / Toul

1. Fiche d'identité du trio de pôle



Chef de Pôle
Dr François LARUELLE
52 25



Cadre supérieur de Santé
Anne Sylvie HUMBERT
53 31



Directeur référent
Sébastien PECKER
50 02

2. Périmètre du pôle

Le Pôle de Psychiatrie et Psychologie Clinique, secteurs de Pont-à-Mousson et Toul, est composé de 4 départements placés sous la responsabilité de praticiens référents :

DÉPARTEMENT D'HOSPITALISATION (4 unités d'hospitalisation) :

Chef de département : Dr Sarah LOPPARELLI

- U2 soins sous contrainte – site du CPN (15 lits)
- U6SP soins sous contrainte– site du CPN (12 lits)
- UPPAM – Site de Pont-à-Mousson (18 lits)
- U6SL – site du CPN (18 lits)

DÉPARTEMENT DE RÉHABILITATION PSYCHOSOCIALE :

Chef de département : Dr Dorothée CRIVELLI

- 2 HJ soins sous contrainte – U2 / U6SP
- 2 HJ - U6SL / UPPAM
- 3 CATTP : PAM / Pompey / Toul
- Une dynamique de Réhabilitation Psychosociale
- Accueil Familial Thérapeutique
- Une Unité de Promotion de la Santé Mentale et de Prévention qui intervient sur les différentes unités.

DÉPARTEMENT AMBULATOIRE :

Chef de département : Dr François LARUELLE

- 3 CMP : PAM / Pompey / Toul
- 2 sites de consultations externes (plateau CE U2 / U6 et CE UPPAM)
- Une unité de psychothérapie (TCC – EMDR – TF)
- Filière de liaison et urgences
- EMIPP (Équipe Mobile d'Intervention Psychiatrique et Précarité)

DÉPARTEMENT DE SANTÉ MENTALE JUSTICE :

Chef de département : en cours de désignation

- UHSA (Unité Hospitalière Spécialement Aménagée)
- CRIAVS (Centre de Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles)
- DSP de Toul et Écrouves – DSAVS (Dispositif de Soins aux Auteurs de Violence Sexuelles)
- EMAAVS (Équipe Mobile d'Appui pour la prise en charge des Auteurs de Violences Sexuelles)

3. Type de prise en charge et sectorisation

Le Pôle de Psychiatrie et Psychologie Clinique, assure la prise en charge des patients relevant des secteurs de Pont-à-Mousson (G02) et Toul (G06).



Le secteur G02 correspond aux secteurs de Pompey et Pont-à-Mousson.

Le secteur G06 correspond aux secteurs de Toul et du Saintois.

Les prises en charge sont coordonnées sous la forme de parcours de soins favorisant les liens entre l'Hospitalisation TP et l'ambulatoire, particulièrement dans le cadre de la Réhabilitation Psychosociale et du parcours émotions.

Un focus particulier est posé sur la psychothérapie au sein des différentes unités.

Notons la possibilité de participer à des prises en charge des urgences sur les sites de Pont-à-Mousson (UPPAM) et Toul (CMP).

[Organigramme du Pôle de psychiatrie et psychologie clinique – Secteurs Pont-à-Mousson, Toul et Département santé mentale justice - Sur Qualios](#) » CPN-AFG-ORG-0001

Pôle de Lunéville / Saint Nicolas de Port

1. Fiche d'identité du trio de pôle



Chef de Pôle
Dr Béatrice DUGNY
03 57 80 60 00



Cadre supérieur de Santé
Patrice MURAT
06 31 96 46 27



Directeur référent
Francis MANGEONJEAN
50 04

2. Périmètre du pôle

SERVICES D'HOSPITALISATION

Chef de service : Dr Béatrice DUGNY

- Une structure de soins psychiatriques à temps partiel 7 j/ 7 de 12 places : SERAPHINE à Saint Nicolas de Port
- Une unité d'hospitalisation à temps complet en soins libres d'une capacité de 16 lits : Unité de Psychologie Médicale (UPM) à Lunéville
- Une unité d'hospitalisation à temps complet en soins sans consentement d'une capacité de 14 lits : PHILIA à Laxou
- Un dispositif d'accueil familial thérapeutique

SERVICES AMBULATOIRES À LUNÉVILLE

Chef de service : Dr Béatrice DUGNY

- Un Centre Médico-Psychologique
- Une Unité de Promotion de la Santé Mentale et de Prévention (UPSMP)
- Un Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP) : Les Arcades
- Une unité d'accueil et d'accompagnement dans le champ de la réhabilitation et la réinsertion : Intermède

SERVICES AMBULATOIRES À ST NICOLAS DE PORT : MAISON ANTIGONE

Chef de service : Dr Andreea OLARU

- Un Centre Médico-Psychologique
- Une Unité de Promotion de la Santé Mentale et de Prévention (UPSMP)
- Un Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP)
- Une unité d'accueil et d'accompagnement dans le champ de la réhabilitation et la réinsertion

SERVICES AMBULATOIRES À NEUVES-MAISONS : LA PASSERELLE

Responsable : en cours de désignation

- Un Centre Médico-Psychologique
- Un Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP)
- Une Unité de Réhabilitation et une Unité de Promotion de la Santé Mentale à la Passerelle à Neuves Maisons.
- Une Unité de Promotion de la Santé Mentale et de Prévention (UPSMP)

3. Type de prise en charge et sectorisation

Le Pôle de Psychiatrie pour Adultes de Lunéville & St Nicolas de Port s'étend sur un territoire couvrant le Pays du Lunévillois, le Pays du Sel et Vermois, la Communauté de Communes de Moselle et Madon ainsi que 7 communes de la Métropole du Grand Nancy.

Ce territoire correspond à 2 secteurs de psychiatrie pour adultes : le 54G03 et le 54G07. Pour répondre aux besoins de cette population, le pôle propose différents types d'accompagnement aux personnes vivant sur le territoire :

- Des soins ambulatoires (Consultations médicales, suivis psychologiques, entretiens infirmiers, activités thérapeutiques ...) au sein de ses 3 CMP
- Des hospitalisations à l'UPM, Philia, Séraphine et en AFT
- Des accompagnements en réhabilitation psycho-sociale sur Lunéville, St Nicolas de Port et Neuves- Maisons
- Des activités thérapeutiques au sein de ses 3 CATTP
- Des activités de Promotion de la Santé Mentale sur Lunéville, St Nicolas de Port et Neuves-Maisons

Le Pôle a à cœur de proposer aux habitants de son territoire une psychiatrie intégrée dans la communauté. Il œuvre au quotidien avec ses différents partenaires pour promouvoir la santé mentale, prévenir les troubles psychiques et lutter contre la stigmatisation des maladies psychiques, des soins et des professionnels de la psychiatrie et surtout des personnes concernées.

[Organigramme du Pôle de psychiatrie pour adultes de Lunéville et St Nicolas de Port - Sur Qualios](#) » CPN-AFG-ORG-0010



Pôle universitaire de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent (PUPEA)

1. Fiche d'identité du quatuor de pôle



Chef de Pôle
Pr Bernard KABUTH
03 83 15 45 53
03 83 15 45 50



Cadre Supérieur de Santé
Laure DECKER
53 96



Directeur référent
Laure VUKASSE
50 10



Cadre Supérieur de Santé
Didier CHASSATTE
84 19

2. Périmètre du pôle

Le PUPEA est un **pôle universitaire** dédié à la **psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent**, allant de la psychiatrie périnatale à la psychiatrie du jeune adulte qui atteint l'âge de la majorité.

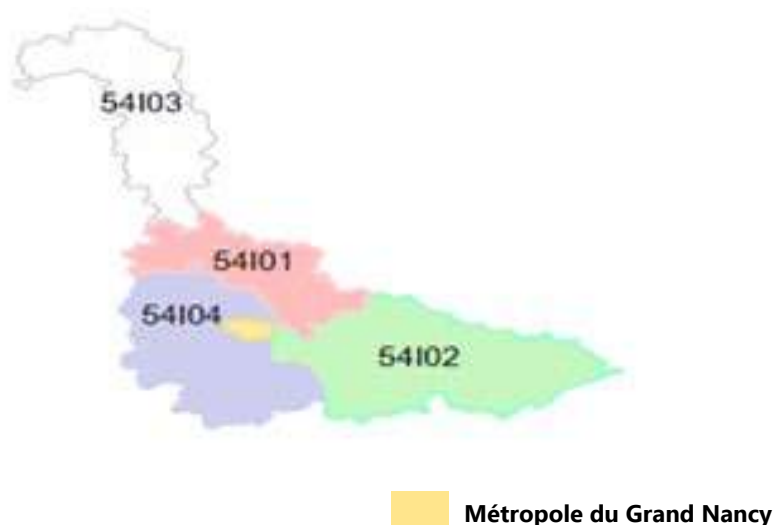
Son fonctionnement est centré sur une dynamique territoriale et partenariale, le déploiement de **ses structures** favorisant, ainsi, l'accessibilité aux soins des usagers et de leurs familles et permettant une réponse de proximité.

Il prend en charge les activités de pédopsychiatrie de 3 secteurs sur 4 du département de Meurthe et Moselle :

- **LE 54 I01** : Nancy Centre quartiers EST, Vandœuvre-lès-Nancy, de Laxou à Pont-à-Mousson. **Chef de service : Dr Festus BODY LAWSON**
- **LE 54 I02** : Nancy quartiers SUD, arrondissements de Lunéville et de Saint-Nicolas de Port. **Chef de service : Dr Stéphanie SAAD SAINT-GILLES**
- **LE 54 I04** : Nancy quartiers Ouest et Nord, Maxéville, arrondissements de Toul et Neuves-Maisons. **Chef de service : Pr Bernard KABUTH**

3. Type de prise en charge et sectorisation

Le PUPEA est l'entité de référence de la pédopsychiatrie sur la Meurthe et Moselle SUD :



À son organisation sectorielle s'ajoute une organisation en 3 dispositifs de prise en charge par tranches d'âges : Petite Enfance (0 à 3 ans), Enfance (3 à 13 ans), Adolescence (13 à 18 ans).

Pour sa partie ambulatoire, le maillage territorial de cette offre est assuré par :

- 9 CMP généralistes avec 6 antennes de consultations,
- 2 CMP dédiés à la petite enfance,
- 2 CMP dédiés à l'accueil spécifique des adolescents,
- 3 équipes mobiles : l'Equipe Mobile de Psychiatrie Périnatale, l'Equipe Mobile pour Adolescents et l'Equipe Mobile d'Intervention Ethnopsychiatrique,
- 1 unité de consultation à vocation régionale, située au CHRU de Brabois (hôpital d'enfants).

De plus, le pôle est doté de :

- 3 structures d'hospitalisation à temps plein destinées à la prise en charge d'enfants (Brabois) et d'adolescents (Horizon-Glaci-Brabois),
- 5 hôpitaux de jour destinés à accueillir des enfants porteurs de problématiques lourdes,
- 1 hôpital de jour parents-bébés qui s'adresse spécifiquement aux enfants < 3 ans et leurs parents.

Des consultations spécialisées viennent compléter ce dispositif : L'Unité d'Accueil et de Soins des Enfants Victimes de Sévices, la Consultation d'Orientation et de Conseil à l'Adoption (C.O.C.A.), les pédopsychiatries de liaison.

L'organisation de l'accueil des urgences pédopsychiatriques se fait essentiellement à partir de la Structure d'Urgences Pédiatriques (SUP) de l'hôpital d'enfants du CHRU de Nancy et dépasse largement le territoire du pôle. L'interne y participe à raison d'une matinée / semaine.

[Organigramme du Pôle universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent \(PUPEA\) - Sur Qualios](#) - CPN-AFG-ORG-0004

Pôle Transversal Médico-Technique & Clinique (PTMTC)

1. Fiche d'identité du trio de pôle



Chef de Pôle
Dr Sébastien GEORGET
51 73



Cadre supérieur de Santé
Myriam MAGAUD
51 72



Directeur référent
Corinne MEUNIER
50 25

2. Périmètre du pôle

URGENCE-LIAISON / PRÉVENTION DU SUICIDE / PSYCHOTRAUMATISME

Chef de Service : Dr Catherine PICHENE

Au niveau régional :

- L'Unité d'Accueil des Urgences Psychiatriques : UAUP
- Liaison CHRU-Hôpitaux Urbains
- L'équipe mobile psychiatrique précarité (EMPP)
- La permanence d'accès aux soins de santé (PASS)

Au niveau territorial :

- Le Centre de Prévention du Suicide Grand Est :
 - Vigilans Lorraine, Vigilans Grand Est,
 - 3114 : Numéro National de Prévention du Suicide – Centre Répondant Grand Est de Nancy
 - Formation de Prévention au Suicide
- Centre du Psychotraumatisme Lorraine Sud
- La cellule d'urgence médico-psychologique (CUMP 54 et CUMP Zone Est)

PHARMACIE

Chef de Service : Dr Sébastien GEORGET

- Pharmacie à usage intérieur (médicaments et dispositifs médicaux)
- Équipe Opérationnelle d'Hygiène : EOH
- Éducation Thérapeutique des Patients : ETP

UNITÉ DE MÉDECINE POLYVALENTE ET DE SPÉCIALITÉS (UMPS)

Chef de Service : Dr Olivier MARTIN

- Consultations de médecine polyvalente
- Consultations de médecine spécialisée : cardiologie - ophtalmologie - ORL - odontologie - rééducation – podologie - télémédecine en pré-anesthésie
- La lutte contre la douleur - La tabacologie – L'alimentation, nutrition

DÉPARTEMENT D'INFORMATION MÉDICALE (DIM) - ARCHIVES CENTRALES - UNIC

Chef de Service : Dr Daniela DOBRE

- DIM
- Archives Centrales
- Unité d'Investigation Clinique (UNIC)

3. Type de prise en charge et sectorisation

L'Unité d'Accueil des Urgences Psychiatriques est un service de 8 lits, situé au sein de l'Hôpital Central. Ses missions sont multiples avec, en premier lieu, des consultations d'urgence, sur place ou au Service d'Accueil des Urgences, avec possibilité d'admission en soins libres. S'y ajoutent des consultations de suivi, ainsi qu'une activité de liaison dans tous les services de l'Hôpital Central, de Saint Julien et du Centre Chirurgical Emile Gallé. Enfin, et en fonction de l'organisation du travail, l'interne pourra aussi participer à des prises en charge au Centre Expert du Psychotraumatisme ou à la CUMP.

Dans ce cadre, les internes sont amenés à travailler en autonomie, sous la supervision systématique des séniors du service (au nombre de 2 à 4 tous les jours). Ils effectuent leurs entretiens seul(e)s ou en binôme avec un(e) infirmier(e) et peuvent à tout moment solliciter un senior.

Sur le plan des compétences, les objectifs d'apprentissage du service sont l'évaluation et la gestion de crise, tant sur le plan relationnel que médicamenteux. S'y associent les compétences d'orientation vers les différentes prises en charge. Enfin, l'activité de liaison permettra de progresser sur les différentes interfaces ainsi que sur les échanges avec les équipes somatiques du CHRU.

[Organigramme du Pôle transversal Médico-Technique et Clinique - Sur Qualios](#) > CPN-AFG-ORG-0011



Structures médico-sociales

MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE «LES JARDINS D'EMBANIE» (MAS)

La MAS propose un hébergement de personnes adultes handicapées souffrant de poly handicap, sur une base de handicap mental grave, ne nécessitant pas de soins techniques avec présence infirmière continue.

CENTRE DE RESSOURCES AUTISME LORRAINE (CRAL)

Le CRAL, à vocation régionale, s'adresse aux personnes présentant un trouble envahissant du développement (TED) ainsi qu'à leur famille. Il travaille en réseau avec les professionnels de santé, du secteur médico-social et de l'Education Nationale et agit en partenariat avec les associations de parents, les pouvoirs publics et les organismes de formation. Missions d'évaluation de recherche et de diagnostic de l'autisme.

SERVICE MANDATAIRES JUDICIAIRES À LA PROTECTION DES MAJEURS (SMJPM)

Le Centre Psychothérapique de Nancy dispose, par autorisation préfectorale en date du 3 octobre 2011, d'un service de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs. Il remplace l'ancienne activité de gérance de tutelle exercée par un personnel administratif de l'établissement.

Son activité est encadrée par la nouvelle loi du 5 mars 2007 reformant la protection juridique des majeurs.

Le service exécute les mesures de protection judiciaire, ordonnées par les Juges des Tutelles des Tribunaux d'Instance.

3/ Les formalités



Le dossier individuel

Le dossier est constitué par la Direction des Affaires Médicales.

Pour toute question administrative, contactez directement la DAM.



M. COUROT - Directrice

69 70

A. FERRY - Responsable

66 94

D. BOURGEOIS-NANCEY - Responsable Adjointe

52 81

D. KANDEMIR - Gestionnaire

50 26

affairesmedicales@cpn-laxou.com

La carte professionnelle

Une carte professionnelle vous sera remise par la DAM lors de la journée d'accueil des internes. Si vous souhaitez accéder au site par la barrière équipée du lecteur de plaque d'immatriculation, la copie de votre carte grise sera à transmettre par mail au service technique. Cette carte vous permettra également d'accéder aux unités.

Pour les accès informatiques, le badge est à retirer au niveau du service informatique lors de la matinée d'accueil des internes.



Service technique

Service.technique@cpn-laxou.com

(Problèmes liés aux accès du site ou des unités)

Maintenance informatique

informatique@cpn-laxou.com

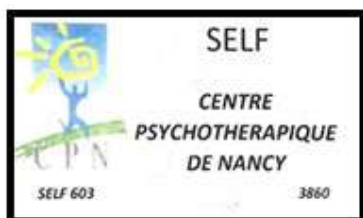
(Problèmes liés aux accès informatiques)

La carte de self

Pour obtenir cette carte, il convient de vous rendre en journée à la direction des finances (DAFSI) située au RdC du bâtiment A : **bureau 6**. Deux bornes situées à la DAFSI et au self vous permettront de recharger votre carte.

Téléphone **régie SELF** : **69 74** ou **51 16**

Tarifs et menus consultables dans l'intranet.



Les logiciels et accès informatiques

Les accès

Le CPN dispose d'une charte de sécurité pour l'accès et l'usage des ressources informatiques. Les accès sont demandés par la DAM au service informatique qui procède également à la création d'une messagerie Outlook pour tous les internes du CPN : Prénom.NOM@cpn-laxou.com

Les logiciels

L'**annuaire interne** du CPN est accessible depuis l'intranet, et les logiciels sont accessibles depuis le bureau de la session informatique.

Qui joindre pour quel logiciel :

 CARIATIDES gestion du dossier médical patient 8h30-12h30 13h00-16h30	 Service DIM 64 26	 PHARMA gestion des prescriptions de médicaments 8h00-12h00 13h00-16h30	 Service Pharmacie 51 75
 ENNOV déclaration d'événements indésirables 8h30-17h00	 Cellule Qualité & Gestion des Risques 69 90	 QUALIOS gestion documentaire 8h30-17h00	 Cellule Qualité & Gestion des Risques 50 07

La tenue professionnelle

Une tenue correcte, tant dans l'habillement que dans le langage, est exigée de l'ensemble des personnes travaillant à l'hôpital qui doivent aussi respecter le principe de neutralité et de laïcité du service public.

Les personnels hospitaliers doivent porter une tenue conforme aux exigences de leurs fonctions. (Cf. procédure CPN-DSO-MOP-172 - tenue professionnelle dans les unités de soins).

En cas de départ, les tenues doivent être restituées sans délai.

Pour des raisons d'hygiène, il est interdit au personnel médical et soignant de revêtir sa tenue professionnelle au restaurant du personnel ou en dehors de l'enceinte de l'établissement

Les logements mis à disposition

Le CPN dispose de 12 logements réservés aux internes. L'un d'entre eux est destiné à l'interne de garde. Ces logements sont situés à l'entrée du CPN au sein de 4 bâtiments. Il s'agit de F3 et de F2, situés en rez-de-jardin ou à l'étage (balcon). Ils sont non meublés, disposent d'une cuisine équipée (réfrigérateur, gazinière, évier avec meuble suspendu et meuble de sous évier, 1 table, 4 chaises) et de placards dans les chambres et l'entrée.

Si vous souhaitez bénéficier d'un logement, vous pouvez adresser votre demande à la DAM. Sous réserve du nombre de demandes, de l'acceptation de votre dossier, vous serez mis en relation avec la personne en charge des logements afin de procéder aux formalités administratives : constitution du dossier, état des lieux, assurance etc...)

Cette mise à disposition de logement constitue un avantage en nature au sens du Code Général des Impôts et du Code de la Sécurité Sociale. L'Administration Hospitalière assurera la déclaration du montant brut annuel à la Direction des Impôts ainsi qu'à l'URSSAF.

Le montant des avantages en nature est calculé selon l'arrêté en vigueur, publié au Journal Officiel fixant les émoluments, rémunération ou indemnités des personnels médicaux, exerçant leurs fonctions à temps plein ou à temps partiel dans les établissements publics de santé.



Véhicule

Un véhicule est mis à disposition de l'interne de garde (Cf. Charte d'utilisation des véhicules de service CPN-TRA-CHA-0001-)

L'emplacement N°55 (marquage au sol), situé juste en face de l'entrée du standard du CPN, est réservé à ce véhicule. Les clefs sont à retirer au standard avec le téléphone de garde ainsi qu'un repas.

Le plein du véhicule est réalisé par le service transport qu'il convient impérativement d'informer, par mail ou par téléphone, lorsque la jauge est en dessous du quart du plein.

Mail : pool.auto@cpn-laxou.com



Les repas

Un **restaurant (self)** est à la disposition des personnels de l'établissement, pour le repas du midi, dans le bâtiment situé au-dessus des administrations A et B. La vente à emporter est également possible.

Horaires d'accès : de 11h30 à 13h30 - du lundi au vendredi.



Une **cafétéria** est également à la disposition des personnels. Elle se situe à l'entrée, avant le porche à droite, et est ouverte **du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h30, et samedi et dimanche, de 14h00 à 17h30.**





Les droits

Les engagements de l'interne :

Les internes exercent des fonctions de prévention, de diagnostic et de soins sous la responsabilité du praticien du service d'accueil.

Ils sont considérés comme de futurs médecins spécialistes en formation.

Les praticiens chefs de service du Centre Psychothérapique de Nancy s'engagent à veiller à la qualité de l'accueil et de la formation des internes tout au long de leur présence dans l'établissement.

Élection des représentants des internes : les internes sont représentés à la Commission Médicale d'Établissement (CME) et peuvent rencontrer, s'ils le souhaitent, son président.

Le CPN est investi dans l'égalité Homme /Femme et s'inscrit pleinement dans le dispositif de signalement des violences sexuelles, du harcèlement et des agissements sexistes. Protocole [CPN-DRH-PTC-0009-](#)

Pour rappel, il existe une Commission de Médiation, Conciliation et Prévention de conflits qui a pour mission de proposer des solutions pour tout conflit entre deux médecins, y compris les internes.

Celle-ci est présidée par Madame le Dr Stéphanie SAAD SAINT-GILLES qui peut être saisie par mail à l'adresse suivante : Stephanie.SAADSAINTGILLES@cpn-laxou.com.

La rémunération :

Lorsque l'interne est affecté dans un établissement public de santé différent de son CHU de rattachement, l'établissement d'affectation assure les actes de gestion. Il perçoit après service fait les rémunérations prévues à l'article R6153-10 du Code de la Santé Publique. Elles peuvent être majorées d'un supplément familial. Pour en bénéficier, l'interne transmettra à la Direction des Affaires Médicales un extrait du livret de famille et une attestation de l'employeur du conjoint précisant qu'il ne perçoit pas le supplément familial.

Personnel concerné	Montant mensuel brut (€)	Supplément familial de traitement :	
		Nombre d'enfants	Montant mensuel brut (€)
Internes 1ère année	1 593,30 €	1 enfant	2,29 €
Internes 2ème année	1 763,81 €	2 enfants	75,99 €
Internes 3ème année	2 332,37 €	3 enfants	189,45 €
Internes 4ème année	2 334,18 €	Par enfant supplémentaire au-delà de 3 enfants	135,22€
Internes 5ème année	2 335,65 €		
Docteur Junior	2 339,53 €		

Les gardes :

Au cours des 6 mois de stage, les internes devront :

- Faire 6 gardes pour valider le semestre.
- Avoir, lors de la répartition, au moins 1 garde de week-end à l'UAUP.
- Ne pas dépasser 4 gardes par mois pour limiter les absences dans le service et ainsi conserver une formation de qualité.

Les internes en phase socle pourront uniquement effectuer des gardes au CPN.

L'interne de garde ne pourra annuler sa garde que pour raison de santé, sur présentation d'un arrêt maladie de son médecin traitant, et devra informer sans délai la DAM. L'interne remplacé devra reprendre une garde au cours du semestre à l'interne remplaçant porté volontaire ou désigné par tirage au sort.

Les représentants des internes, en accord avec l'ensemble des internes, établissent les tableaux de gardes pour tout le semestre. Tout changement de garde doit immédiatement être signalé en premier lieu au standard et en second lieu à la DAM, via le formulaire dédié (Cf. CPN-DRH-ENR-0015- -V3 « Modification d'un tableau mensuel nominatif de participation à la permanence des soins des personnels médicaux et des internes »).

Du fait de la direction commune CPN / CH RAVENEL, les internes du CPN ont la possibilité d'assurer des gardes sur le CH RAVENEL, ceci sans que cela n'impacte le lieu de stage au CPN (vigilance sur les repos de sécurité).

Gardes	Montant mensuel brut (€)
Indemnité forfaitaire de garde (pour le service de garde normal, pendant les nuits, du lundi au vendredi)	154,22 €
Indemnité forfaitaire de garde (pour le service de garde normal la nuit du samedi au dimanche, le dimanche et jour férié)	168,71 €
Indemnité forfaitaire de garde (pour la demi-garde du samedi après-midi)	84,35 €
Indemnité forfaitaire de garde (pour les gardes supplémentaires, en sus du service de garde normal)	167,71 €



Les congés annuels :

Pour les internes : 15 jours ouvrables par semestre (samedi décompté).

Pour les docteurs juniors : 12,5 jours ouvrés par semestre (samedi non décompté).

Les formulaires de demande de congés sont disponibles dans Qualios.

Elles doivent impérativement être signées par le responsable médical et sont à adresser à la Direction des Affaires Médicales.

Le congé maternité :

La durée du congé maternité est fixée à 16 semaines dont 6 semaines de congé prénatal et 10 semaines de congé postnatal. Elle sera allongée s'il s'agit du 3ème enfant ou d'une grossesse multiple.

Le début du congé prénatal peut être avancé sur demande, de 2 semaines si vous avez 2 enfants à charge et de 4 semaines si vous attendez des jumeaux. Le repos postnatal sera réduit d'autant.

Une partie du congé prénatal peut être reporté sur le congé postnatal sur prescription médicale pour 3 semaines maximum.

Un congé pathologique, soit un congé supplémentaire au cours de la période prénatale peut être prescrit pour 2 semaines.

En cas d'accouchement prématuré, les jours prénataux non pris se reportent sur le repos postnatal.

En cas d'accouchement tardif, le repos prénatal est supérieur à la durée légale mais la période postnatale n'est pas diminuée.

Congé paternité :

Le congé paternité est de 25 jours calendaires et de 32 jours pour naissances multiples. Ce congé est composé d'une période de 4 jours calendaires consécutifs, faisant suite immédiatement au congé naissance (autorisation spéciale d'absence) et d'une période de 21 jours calendaires, portée à 28 jours calendaires en cas de naissances multiples.

La seconde période de votre congé de 21 jours peut être fractionnée. Vous pouvez prendre ces 21 jours en une seule fois ou en 2 périodes au plus. Chacune des périodes doit comporter une durée minimale de 5 jours. Le congé doit débuter dans un délai de 6 mois suivant la naissance de votre enfant.

Congés maladie :

En cas d'arrêt maladie, il convient d'avertir le chef de service puis, dans les 48 heures, adresser les deux premiers volets de l'arrêt maladie à la CPAM et le troisième volet à la DAM.

Durant le congé maladie, et en fonction de la durée de celui-ci, les indemnités journalières sont prélevées du salaire par la DAM, et reversées par la CPAM sur présentation d'une attestation établie par l'Administration Hospitalière.


Autorisations spéciales d'absences :

Evènement	Nombre de jours
Mariage ou PACS	5 jours ouvrables
Décès ou maladie grave du conjoint, père, mère, enfant	3 jours ouvrables
Mariage d'un enfant	1 jour ouvrable
Naissance ou adoption	3 jours ouvrables

Accident du travail :

Tout accident du travail, même bénin, est à déclarer dans les 24 heures au Bureau des Affaires Médicales et à la Médecine du Travail.

Service de Santé au Travail ->



Médecin : 51 40
Secrétariat : 51 65
Infirmier : 52 81
Psychologue du travail : 62 79
Ergonome : 66 71

Frais de transport :

Les internes ayant la qualité d'agent public sont éligibles au remboursement partiel des frais de transport pour se rendre sur leur lieu de travail s'ils utilisent les transports en commun. La demande de remboursement est à réaliser auprès de la DAM.

Les internes se déplaçant à vélo ou en covoiturage entre leur domicile et leur lieu de stage peuvent prétendre au Forfait Mobilité Durable. Pour connaître les modalités de ce dispositif, s'adresser à la DAM.

Les obligations

Les obligations de service :

Les obligations de service des internes sont de 10 demi-journées hebdomadaires réparties en moyenne sur un trimestre comme suit :

- En stage 8 demi-journées hebdomadaires
- Hors stage 2 demi-journées hebdomadaires correspondant à du temps de formation :
 - 1 demi-journée de temps de formation universitaire sous la responsabilité du coordonnateur de spécialité
 - Et 1 demi-journée de temps de formation personnelle de consolidation des connaissances et des compétences

Le temps de travail des internes ne peut excéder 48 heures par semaine, cette durée étant calculée en moyenne sur le trimestre.

Les autres obligations :

- Vous êtes tenu au secret professionnel.
- Vous êtes liés par l'obligation de discrétion professionnelle pour tout ce qui concerne les faits et informations dont vous avez connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de vos fonctions.
- Vous devez accueillir et renseigner les familles avec le maximum d'égards et de tact, sans trahir le secret professionnel
- L'obligation de réserve : interdiction de manifester son opinion sur le lieu de travail. Nul n'a le droit de tenir envers ou en présence des malades des propos politiques, syndicaux, religieux...



Bilan de fin de semestre : Chaque fin de semestre, une réunion avec la Direction, le Président de la CME, le Président de la COPS, est organisée avec l'ensemble des internes pour faire un bilan des conditions de leur stage (organisation, accueil...). Cette rencontre a pour objectif l'amélioration du déroulement des stages.

5/ La recherche au CPN



L'Unité de recherche et d'Investigation Clinique (UNIC) a pour vocation de développer et structurer l'activité de recherche clinique de l'établissement.

Elle est ouverte à tout professionnel du CPN souhaitant initier une activité de recherche clinique, ou renforcer une activité existante.

Pour cela, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : unic@cpn-laxou.com





La recherche de la qualité a pour objectif de mobiliser l'ensemble des organisations autour de l'amélioration de la prise en charge globale du patient.

L'établissement est certifié depuis le 28 avril 2022.



Secrétariat
52 43

ANNEXES : La charte du patient hospitalisé



- 

1 Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.
- 

2 Les établissements de santé garantissent la **qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.
- 

3 L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.
- 

4 Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le **consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.
- 

5 Un **consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.
- 

6 Une personne à qui il est proposé de participer à une **recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.
- 

7 La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.
- 

8 La **personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.
- 

9 Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la **confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.
- 

10 La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un **accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.
- 

11 La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

www.sante.gouv.fr

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

Le risque incendie

La rapidité et l'efficacité de votre action conditionnent la réussite de la lutte contre le feu, votre protection et celle des patients. Si malgré de nombreuses précautions prises pour éviter le feu, vous découvrez un début d'incendie, vous devez appliquer ces consignes :

Sécurité
7

1. Gardez votre sang froid
2. Fermez rapidement les portes
3. Donnez l'alerte
4. Attaquez le feu
5. Protégez les patients et protégez-vous.



Des formations sur la sécurité incendie sont assurées sur le site du CPN (au niveau du bâtiment Bonfils). Cette formation est obligatoire et s'effectue sur le temps de travail.

Le centre de documentation

Le centre de documentation vous propose des ouvrages, des revues, des ressources électroniques autour de la psychiatrie, de l'autisme et des violences sexuelles
Tout ce qu'il vous faut pour progresser en compétences !

Services proposés :

- Aide à la recherche sur les bases de données
- Catalogue Bibliobase
- Revues électroniques
- Envoi de documents
- Prêt entre Bibliothèques (PEB) grâce aux partenariats avec des réseaux documentaires, tels qu'Ascodocpsy, les Centres de Ressources Autisme et les Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violence Sexuelle

Où nous trouver ? dans le bâtiment hébergeant l'IFSI, à proximité du restaurant

Horaires : Lundi : 13h00 – 17h30 • Du mardi au vendredi : 9h00 – 17h30

Contacts : bibliotheque@cpn-laxou.com • Tél. 03.83.92.50.23

Abilifight club



L'Abilifight club est un projet mis en place par l'association des internes de Lorraine Alipsy dans l'optique de proposer aux internes du CPN une activité sportive hebdomadaire orientée cardiologie/sport de combats au sein des locaux du NBH. Que cela soit pour vous dépasser physiquement, vous dépenser après votre journée de travail, ou vous retrouver avec vos collègues des différentes promotions lors d'un moment de convivialité, l'Abilifight club vous donne rendez-vous chaque semaine au sein de la salle d'activité sportive du NBH pour une séance d'entraînement intensive !

Au programme : séances d'entraînement cardiologiques de haute intensité, renforcement musculaire, entraînements sur paos, sac de frappe et boucliers en mousse, et bien plus... Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter les membres référents d'Alipsy pour inscription.

Contacts : yann.jacquemet@free.fr • Tél. 06.51.50.93.87

Le bien être au CPN

Le parcours santé du CPN :

Un parcours qui comprend 15 étapes composées d'exercices sportifs, d'informations sur le patrimoine et des arrêts points de vue sur Nancy et le CPN. Il se compose de 2 circuits, dont le plus long passe par le haut du site.



L'espace bien être :

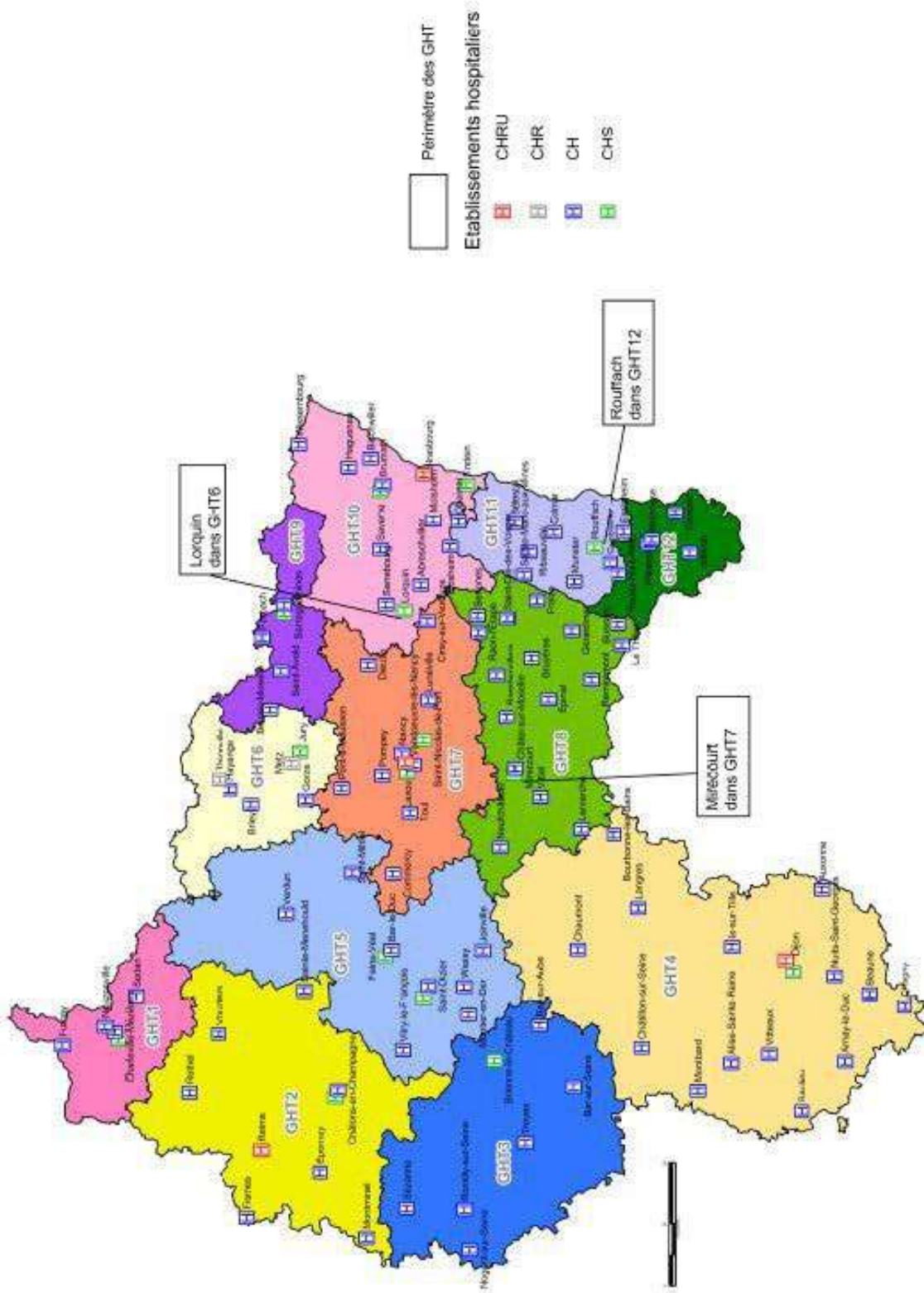
Situé à proximité du self, l'espace bien être du CPN est **ouvert à tous les professionnels**. Il propose plusieurs activités : yoga, massage AMMA, ...



Les hôpitaux dans le Grand Est



Périmètre des GHT
(document de travail)



Source : ARS ACAL - Composition des GHT
DQPIDADS/SDS

Coordonnées utiles

- CH Ravenel : **03.29.37.00.77**
- CHRU de Nancy : **03.83.85.85.85**
- CHR de Metz Mercy : **03.87.55.31.31**
- Faculté de médecine de Brabois : **03.72.74.60.00** (standard)
- Comité d'éthique du CPN : comitedethique@cpn-laxou.com
- ARS Grand Est : Gestion du groupe de discipline chirurgie, biologie, psychiatrie, médecine du travail et santé publique : **03.83.39.29.02**

Mutuelles étudiantes :

- MNH : contact CPN DRH : **6683 - 6684**
- Harmonie Mutuelle : **08.05.50.00.16** (numéro générique gratuit, accessible de 9 h à 18 h et du lundi au vendredi)



Etudiants à Nancy - sorties, loisirs, visites :

<https://aircampus.co/fr/fr/bon-plan-etudiant/nancy>

Centre Psychothérapique de Nancy

1 rue du Docteur Archambault
BP 11010
54521 LAXOU Cedex

tel : 03 83 92 50 50
<http://www.cpn-laxou.com/>



Retrouvez le CPN sur les réseaux sociaux

